

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

- 1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ? *il y en a une seule, la chapelle de Penze, sous le vocable de notre Dame de Penze; l'on y dit une messe matinale tous les Dimanches et fêtes.*
- 2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?
- 3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?
- 4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ? *il y en a une sous le vocable de Sainte Anne; l'on y dit la messe un jour des jours des rogations, bien rarement dans l'année. Je ne sais si les conditions voulues ont été remplies dans le temps.*
- 5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ? *il y en a une, dans la propriété de Monsieur Nèze, qui a été bénie par Monseigneur l'Evêque lui-même, lors, le 18 mai 1857. L'on n'y dit presque jamais la messe, depuis que Madame Nèze est allée demeurer à Morlaix.*
- 6° Quelle est la date de l'Indult ? *Je ne le sais pas.*
- 7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ? *au Nom des Epoux Nèze.*
- 8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ? *Oui.*
- 9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ? *Oui.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

*Le 3 avril 1869*

Caude' le 19 Avril 1869.

Mon cher Céphary,

Je viens vous prier de réparer un oubli : Dans ma réponse au questionnaire relatif aux chapelles, j'ai omis de citer une modeste chapelle qui appartient à la fabrique, et qui est sous le vocable de Saint herbat, ou herbaut. L'ouy dit la messe une fois ou deux seulement par an. Je ne connais ni la date de son érection ni son dote à ce relatif.

Je profite de la même occasion pour demander le renouvellement de ses indulgences attachées à un autel privilégié (pro defunctis) qui est chez nous le maître autel.

Je voudrais bien, mon cher Céphary, avoir la liste des prêtres de mon ordination qui est bien le 5 juillet 1829. Je vous serais très-reconnaissant si, dans un moment de loisir, vous pouviez me copier pour me l'envoyer. Voudriez-vous aussi envoyer illud, le montant des annuités de la même ?

À vous de cœur

Berret